

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Fleury, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, Maire.

Etaient Présents : Mmes Corinne BOND, Laurence DOS ANJOS, Andrée GERLAND, Carole GREMILLET, Annette HENAULT, Evelyne SANQUIER, Catherine TARDY, Florence TUCHOLSKI, MM Jacques DESPLEBIN, Yannick JAUCEN (arrivé à 20h38), Denis LACOUR, Yann MEHEUX-DRIANO, Vivian PERROCHES

Absent : Mr Wilfried CHARLES.

Excusé avec pouvoir : Mr NEVEU Jean-François a délégué son droit de vote conformément à l'article 2120-20 du CGCT à Mme Carole GREMILLET.

Secrétaire de séance : Mme Annette HENAULT.

Assiste : Mme Madeline TROMAS, secrétaire de la collectivité.

✓ Approbation du compte-rendu du 06 juin 2018

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques quant au compte-rendu du 06 juin dernier. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1-09-07-2018 Renouvellement contrat de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler le CDD du 13/08/2018 au 31/12/2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2018,
- donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2-09-07-2018 Renouvellement contrat de prestations de services Pack « site référence »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de renouveler le contrat de prestations de services Pack « site référence ».
- de charger Mr le Maire de signer tout document lié à ce renouvellement.

3-09-07-2018 Motion Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Mr le Maire donne lecture de la motion adressé par le comité de bassin Loire-Bretagne.

Après avoir porté à la connaissance du conseil municipal la motion lue, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au contenu de la motion présentée par le Comité de bassin Loire-Bretagne,*
- d'adresser la délibération au Premier ministre et au ministre de la transition écologique et solidaire.*

4-09-07-2018 Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter la délibération concernant la subvention exceptionnelle au prochain conseil municipal. Il souhaite pouvoir rencontrer l'association auparavant. Initialement la réunion de conseil municipal du 09 juillet était prévue le 11 juillet ce qui laissait le temps pour rencontrer l'association (débriefing). La date du conseil municipal ayant changé, la décision est donc repoussée au prochain conseil municipal prévu fin aout.

La séance est levée à 21h30